

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 février 2012

---

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 800

présenté par  
M. Carrez

-----  
à l'amendement n° 794 du Gouvernement  
-----

**ARTICLE 2**

Après le troisième alinéa, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Dans le sixième alinéa du II du même article, après le mot : « société », sont insérés les mots : « destinés à être cédés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du titre III du livre III de la troisième partie du code du travail ; ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.